



Appel à candidatures

Entreprendre sur les territoires en Pays de la Loire

Introduction

La Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire (CMAR), au côté de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire (CAPDL), de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région (CCIR), de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), a engagé en 2014 la démarche Économie de Proximité. Cette approche territoriale de l'économie traduit la volonté de ces quatre structures d'être au plus près des besoins des entreprises et des spécificités des territoires pour les accompagner sur les mutations économiques et technologiques de demain. Le Livre Blanc de l'Économie de Proximité en Pays de la Loire formule des propositions concrètes pour créer les conditions de son développement. Enfin, ces deux dernières années, elles ont accompagné collectivement 10 projets sur les territoires.

Regroupées au sein d'un consortium, la CMAR, la CCIR, la CAPDL et la CRESS ont été lauréates d'un appel à projet de la Région des Pays de la Loire et de l'Agence France Entrepreneur (AFE) « Entreprendre dans les territoires en Pays de la Loire » qui s'inscrit dans la continuité de la démarche Économie de proximité.

Son objectif est de contribuer à la revitalisation des territoires en ciblant les projets de création, reprise, développement et transmission des entreprises. Ce programme se déroulera jusqu'en juin 2020 en 3 étapes : détection des opportunités des territoires, sensibilisation des porteurs de projets, accompagnement de 60 projets.

Cet appel à candidature vise donc à sélectionner les 60 projets novateurs qui bénéficieront d'un accompagnement sur-mesure par la CMAR, la CCIR, la CAPDL et la CRESS.

1. Critères d'éligibilité

Qui est concerné par cet appel à candidatures ?

Les entrepreneurs et entrepreneuses privés individuels/les ou les collectifs qui souhaitent créer, reprendre, développer, transmettre une entreprise dans les domaines de l'artisanat, commerce, services, agriculture, économie sociale et solidaire (ESS).

On entend par collectif, les projets montés par au moins deux personnes morales privées (entreprise, association...) ou au moins deux personnes physiques.

Les thématiques des projets pourront prendre en compte :

- Les nouvelles pratiques de consommation,
- L'économie circulaire,
- Le vieillissement de la population,
- La transition numérique,
- La transition énergétique.

Les critères :

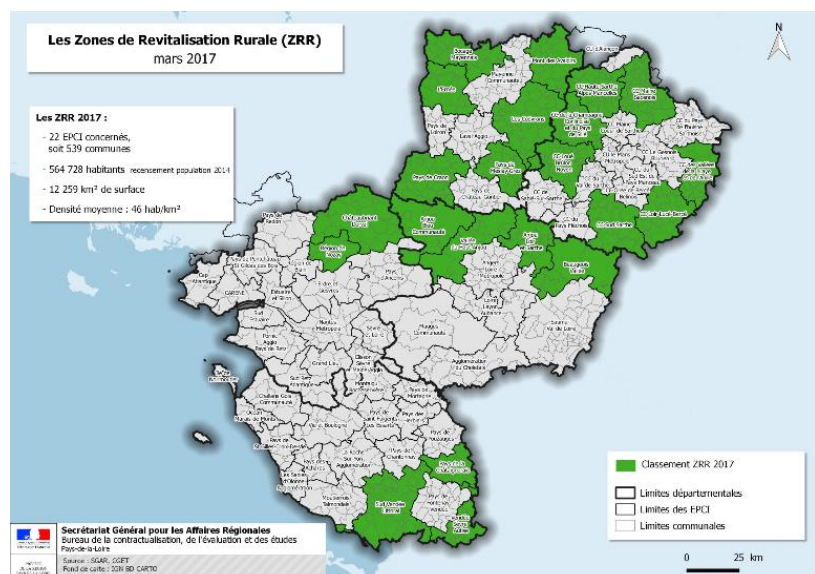
Caractère local : Le marché à caractère local (infra-départemental) doit être clairement identifié.

Caractère marchand : Le projet devra intégrer pour tout ou partie une activité à caractère marchand et viable économiquement

Caractère novateur : produit/service/usage, procédé/organisation, marketing/commercial, technologique, modèle d'affaires, territorial, social...

Caractère pluridisciplinaire de l'accompagnement du projet : L'accompagnement du projet devra être porté collectivement par au minimum deux membres du consortium (Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, Chambre de l'Agriculture des Pays de la Loire, Chambre de Commerce et d'Industrie de Région, Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire).

Territoires : L'ensemble du territoire des Pays de la Loire est éligible à cet appel à candidature (à l'exception de Nantes Métropole.) Une priorité sera donnée aux projets émanant des Zones de Revitalisation Rurale, en vert sur la carte.



2. Déroulement de l'appel à candidature

L'appel à candidature est ouvert du 15 novembre 2018 au 30 juin 2019.

1°) Le porteur/la porteuse de projet doit déposer un dossier en suivant la trame du dossier ci-joint.

Si le porteur/la porteuse de projet n'est pas en lien avec un membre du consortium (CMAR, la CCIR, la CAPDL et la CRESS), une mise en contact sera faite via l'intermédiaire du contact indiqué ci-dessous. Le rôle des membres du consortium est de vous accompagner, si nécessaire, au montage du dossier et d'évaluer le caractère pluridisciplinaire du projet.

2°) Les dossiers déposés seront examinés au maximum tous les trois mois par un comité de sélection composé de la CMAR, la CCIR, la CAPDL et la CRESS.

La sélection sera faite sur dossier mais le comité de sélection pourra solliciter si besoin le porteur/la porteuse de projet pour des compléments d'information.

Le comité déterminera le nombre de jours d'accompagnement et la durée en fonction de l'état d'avancement et de maturité du projet. Celui-ci pourra varier entre 15 et 35 jours sur une durée de 6 mois à 1 an.

3°) Une participation financière par dossier, de 100 euros, sera demandée au porteur/porteuse de projet sélectionné/e lors du comité de sélection. Le montant devra être versé avant le début de l'accompagnement.

Le dossier de présentation devra être adressé :

A la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire

Noëlla THIBEAUD, chargée de projet « Entreprendre sur les territoires »

Par mail : nthibeaud@artisanatpaysdelaloire.fr

Pour tous renseignements complémentaires et/ou pour être mis en relation avec un membre du consortium, vous pouvez contacter :

Noëlla Thibeaud : 02 51 13 31 47 / 06 47 08 02 80, nthibeaud@artisanatpaysdelaloire.fr